

<https://www.snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-nationale-a-l-adresse-des-Personnels-de-l-EAP-Periode-17-31.html>



Préavis de grève nationale à l'adresse des Personnels de l'EAP. Période 17-31 janvier 2019.



- Nos Actions - Les Mobilisations -
Publication date: vendredi 11 janvier 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

À Monsieur le Ministre de l'Agriculture

Objet : Préavis de grève nationale à l'adresse des Personnels de l'[EAP](#)

Paris, le 10 janvier 2019.

Monsieur le Ministre,

Le 4 décembre dernier, le SNETAP-[FSU](#) déposait un préavis de grève couvrant la période du 10 au 21 décembre 2018, dans un contexte national de « vie chère » et de dégradation sociale rarement rencontré, en tout cas ces dernières années, cela sur fond de contre-réformes éducatives qu'on tente d'imposer au pas de charge depuis plus d'un an maintenant. Ce dépôt de préavis de grève visait alors à permettre aux personnels de l'Enseignement Agricole Public qui en manifesteraient l'intention de se joindre au mouvement de contestation lycéenne engagé et d'apporter leur soutien à des revendications largement partagées par le SNETAP et la FSU :

remettre à plat la réforme « Blanquer » du baccalauréat ;
redonner du temps à la réforme mal engagée du bac STAV ;
abroger la loi ORE et Parcoursup.

Quelles réponses le gouvernement, auquel vous appartenez, Monsieur le Ministre, a-t-il apporté depuis aux personnels mobilisés de l'Éducation et organisations de jeunesse ? Aucune... Ou plutôt si, dans le champ de l'enseignement agricole dont vous avez la tutelle, nous avons eu deux annonces entre la mi-décembre et ce début janvier :

1. l'exclusion sine die des corps intermédiaires (organisations syndicales de l'éducation comme associations de parents d'élèves) des Commissions Professionnelles Consultatives... celles-là même qui se prononcent sur les référentiels professionnels et contenus des programmes. Cette annonce a entraîné la colère quasi unanime des membres du [CNEA](#) (des représentants de l'enseignement public comme privé et même d'organisations professionnels agricoles). Face à la bronchite suscitée, le [DGER](#) a mis fin sur le champ au CNEA du 19 décembre et nous avons à une quinzaine d'organisations obtenu d'être reçu pour arbitrage par votre cabinet Monsieur le Ministre, l'audience a eu lieu le 8 janvier, pour se voir entendre dire que le décret de la discorde avait été publié... le 26 décembre et sous la seule signature de la Ministre du Travail ! Mais du coup, nous aurons le plaisir et l'avantage désormais d'avoir autour de la table de cette CPC « passée au tamis » pour discuter sur les référentiels et programmes de l'Enseignement Agricole... le MEDEF et la CGPME, en lieu et place des représentants de l'Éducation... Si nous avons encore un doute sur les orientations libérales de la politique conduite, nous n'en avons plus. Et quelle belle conception du dialogue social que cette audience accordée début janvier sur un projet de décret signé entre Noël et le premier de l'an. Inacceptable tant sur le fond que sur la forme !

2. la volonté toujours affichée par la DGER de supprimer tout ou partie et/ou de déréguler sous couvert de « consensus local » à trouver les dédoublements réglementaires qui participent pourtant pleinement de la qualité de l'Enseignement Agricole Public ! Et cela pour, nous dit-on, « permettre, sur demande ministérielle, d'accueillir davantage d'élèves dans nos lycées ». Comme nous l'avions signifié sans ambiguïté, lors de la grande journée de grève et de manifestation du 12 novembre dernier, les lycées publics ont bien vocation à accueillir et non à refouler les jeunes qui font le choix de rejoindre nos établissements, c'est même la mission première du service public et là-dessus nous vous rejoignons Monsieur le Ministre. En revanche, sacrifier les conditions d'études et de réussite des élèves qui nous sont confiés et nos conditions d'enseignement par là même pour « accueillir plus mais moins bien » est proprement in-compréhensible - ce que nous avons déjà clairement signifié le 12 novembre dernier à votre conseiller à l'EA et au Directeur Général... Or, se voir resservir le même plat dans les mêmes termes 2 mois plus tard par la DGER s'apparente à de la provocation !

Préavis de grève nationale à l'adresse des Personnels de l'EAP. Période 17-31 janvier 2019.

Devant ces non-réponses, ces passages en force ou ce mépris affiché tant pour les corps intermédiaires que pour les personnels ou usagers qu'ils représentent, le SNETAP-FSU est donc conduit à **déposer un nouveau préavis de grève pour la période du 17 janvier au 31 janvier et appelle d'ores et déjà les personnels à se réunir en assemblée générale pour accentuer la mobilisation et s'opposer à la volonté de dérégulation affichée, d'abaissement du service public d'éducation sous couvert de recruter davantage.**

Comme en novembre et pas moins qu'en décembre, soyez assuré, Monsieur le Ministre, de la détermination du SNETAP-FSU à défendre les services publics en général et nos établissements d'enseignement et de formation publics en particulier, ainsi que les intérêts de leurs personnels (la pérennité de leurs postes autant que l'urgence de la revalorisation de leurs salaires) comme de leurs usagers. **Nous oeuvrerons par suite à faire converger les luttes engagées et ce quelques soient les couleurs dont elles se parent du « rouge des stylos » au « jaunes de certains gilets », tant que nous n'obtiendrons pas de la part de ce gouvernement une réelle volonté d'écouter et une capacité à entendre la colère légitime que suscite le fond de sa politique et la manière dont il persiste à nier l'expertise de corps intermédiaires** qui pourtant dans une démocratie sociale sont et doivent de demeurer à notre sens au coeur du dispositif, au risque d'entamer, voire aujourd'hui de fracturer notre pacte républicain lui-même !

En ce sens, dans le cadre du préavis qui court à compter de ce 10 janvier, **le SNETAP-FSU, en sa qualité de première organisation représentative de l'Enseignement Agricole Public (les Personnels s'étant le 6 décembre dernier exprimés clairement à l'occasion des élections professionnelles) sollicite en urgence auprès de vous, Monsieur le Ministre, une audience.** Vous aviez fait part à l'occasion de votre prise de fonction de votre attachement au rôle des organisations syndicales, les considérant comme « des lanceurs d'alerte »... Monsieur le Ministre, la côte d'alerte est dépassée et considérez par suite l'alerte comme lancée !

Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint SNETAP-FSU